

Le bien repris au présent plan de division est cadastré Fontaine l'Evêque 2° Division ex-Forchies-la-Marche, Section A 224 V6 partie.

L'appartement limité par les points 127, 141, 300 à 312, 126 et 127 a une contenance mesurée de :

273 m² (2 ares 73 centiares)

Les limites telles que figurées ci-contre sont basées sur :

- mon plan du 26 juin 1997,
- la situation des lieux.

Les murs entre les points 300 et 306 ; 307 et 312 sont mitoyens

L'accès au bien ci-avant limité se fera à partir de la rue Vandervelde :

- A) sur l'assiette de la servitude d'une largeur de 3,50 m donnant accès au garage et ce jusqu'au point C
- B) sur la partie de terrain triangulaire délimitée par les points A, B, C.

L'écoulement des eaux de toiture pourra subsister comme par le passé, ~~soit un écoulement direct à l'avant des garages sur l'aire de manœuvres~~

Levé et dressé le 7 juillet 1999,
rue de Forchies 29, 6140 FONTAINE L'EVEQUE, pour :


par **Francis HENSEVAL**,
Géomètre-Expert Juré
(Tél : 071/52.94.67 - Fax : 071/54.11.73)